



Memento Vivere

Appel à candidature Exposition « Anima Mundi – persistances animales »

Memento Vivere, rue du marché au beurre 6700 Arlon

Vernissage le 25 septembre 2026 à 18.30

Exposition jusqu'au 23 octobre 2026

Anima Mundi — persistances animales propose d'explorer ce qui, dans le vivant, excède les frontières établies entre l'humain et l'animal. L'exposition s'inscrit dans l'héritage de l'anima mundi — l'âme du monde — entendue comme force de continuité traversant les formes du vivant. Elle s'intéresse à ces zones de porosité où l'animalité affleure, persiste, résiste.

Les œuvres présentées pourront interroger les multiples manifestations de cette présence animale : dans le corps, dans le geste, dans l'instinct, dans la mémoire ou dans les formes symboliques et politiques qui organisent notre rapport au non-humain. L'animal n'y est pas seulement envisagé comme simple sujet de représentation, mais aussi comme vecteur critique permettant de déplacer le regard, de troubler les hiérarchies du vivant et de révéler ce qui demeure indompté.

L'exposition est ouverte à une grande diversité de médiums et d'approches. Sont particulièrement encouragées les propositions qui explorent les continuités entre espèces, les états de vulnérabilité du vivant, les tensions entre domestication et sauvagerie, ou encore les formes contemporaines de cohabitation entre humains et non-humains.

L'attribution des cimaises prévoira approximativement 1,5 mètres linéaires. Un tirage au sort sera effectué pour l'attribution des places mais il sera toutefois tenu compte de l'équilibre de la scénographie. L'attribution des cimaises est sans appel. Dans la mesure des disponibilités, il est possible de demander plusieurs emplacements.

Compte tenu des disponibilités des socles et étagères, seulement 3 artistes travaillant en 3D seront sélectionnés. (sculpteurs, céramistes, etc).

Règlement :

1. Cette exposition est ouverte à tous les artistes amateurs ou professionnels
2. Seront admises les œuvres de tous les domaines artistiques (peinture, dessin, gravure, sculpture, photographie, installation,...).
3. Les frais de dossier de candidature s'élèvent à 10 euros et sont destinés à couvrir les frais administratifs et de sélection. Ils sont à verser sur le compte de l'asbl Memento Vivere BE74 7320 6634 3607 ou via ce lien <https://pay.sumup.com/b2c/QJD041AL>

Les membres adhérents sont dispensés de ces frais.

3. En vue de la sélection, il est demandé à chaque artiste d'envoyer par email ou courrier postal aux adresses reprises sur le document d'inscription et **pour le 10 septembre 2026 au plus tard :**

- une reproduction de trois (3) œuvres (pas forcément les œuvres qui seront présentées lors de l'exposition mais de même nature et qualité) ;
- une présentation du parcours artistique de l'artiste (CV, prix obtenus, photos de travaux, expositions,...) ;
- le formulaire d'inscription dûment complété et signé.
- la preuve de paiement des 10 euros pour les non-membres

4. En cas de sélection, les artistes seront prévenus aux alentours du 15 septembre 2026 et seront alors invités à verser la somme de 80 € qui couvrira l'ensemble des frais, y-compris le vernissage. Ce montant est destiné à couvrir les frais de fonctionnement de l'asbl. Aucune commission ne sera retenue sur les ventes, sauf sur une base volontaire en vue de soutenir l'asbl. Le versement validera la participation.

5. Les artistes sont tenus de se charger de l'accrochage et du décrochage de leurs œuvres. Une participation de 75 euros est demandée s'il ne pouvait s'en occuper, qui comprend les formalités et emballage pour le renvoi des œuvres mais ne comprend pas les frais du transporteur. L'organisateur mettra tous les moyens en action pour protéger les œuvres lors du renvoi mais ne peut en aucun cas être tenu des dégâts qui pourraient être occasionnés par le transporteur. Il est souhaitable d'aller à la rencontre du public et des acheteurs lors du vernissage.

6. La galerie dispose d'une assurance RC, et incendie. Il vous est loisible de prendre une assurance complémentaire « exposition »

7. Tout comportement désobligeant vis-à-vis des bénévoles de la galerie entraînera l'exclusion de l'artiste sans possibilité de remboursement.

Document à retourner pour le 10 septembre 2026 au plus tard

Memento Vivere, 19, rue du marché au beurre 6700 Arlon
Memento.vivere.arlon@gmail.com

Merci de compléter le formulaire en majuscules :

NOM : _____ Prénom : _____

PSEUDO (le cas échéant) : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Site Internet : _____

Titre de l'œuvre	Technique	Année de réalisation

J'ai pris connaissance et j'accepte les modalités pratiques, les modalités de sélection et le règlement,

Nom, date et signature précédés de la mention « Lu et approuvé »,